



## Travaux chez locataire

Par **Alan Arbraz**, le **30/01/2019** à **12:52**

Bonjour,

Le chauffe-eau électrique chez ma locataire doit être changé (1000 € env.). Elle est sous le coup d'un commandement d'huissier pour non-paiement des loyers, plainte pour usage de faux et abus de confiance. Elle a toujours refusé tout contact sauf pour cette histoire de chauffe-eau.

Je l'ai informée que les travaux *"seraient effectués sous un mois au plus tôt, en ma présence"*. Voici sa réponse : *"Début mars ? D'après les 2 entreprises celui-ci peut lâcher à tout moment de plus la fuite engage une surconsommation d'eau."*

*Je ne suis pas pour votre présence lors des travaux, à ma connaissance, elle n'est pas obligatoire."*

Même si je fais confiance au plombier, il m'importe d'être présent pour constater le bon déroulement et la bonne fin des travaux. Puis-je la contraindre, et sous quelle forme ?

Merci